Halluin. — Voici la liste des sociétés ayant obtenu des primes :

Société de musique

Wevelghem, la Concorde, 1re prime, 200 fr. Halluin, l'Abeille, 2e, 150 fr. — Halluin, l'Abeille, 3e, 100 fr. — Tourcoing, Point Central, 4e, 85 fr. — Comines, 5e, 65 fr. — Wevelghem, l'Union, 6e, 75 fr. — Roncq, 7e, 65 fr. — Bondues, 8e prime, 55 francs.

Sociétés d'orphéonistes

Warwicq, Union chorale, 1re prime, 100 francs. — Lille, Union orphéonique, 2e prime, 80 fr. — Yprès, Orphéon, 3e prime, 65 fr. — Roubaix, Les Intimes, 4e prime, 55 fr. — Roubaix, La Fraternelle, 5e prime, 50 fr.

Prix de tir

Warwicq, Dennysser, Cyrille, 1er prix, 100 francs. — Warwicq, Polydore Sarrois, 2e, 50 fr. — Wevelghem, Léopold Tempe, 3e, 30 fr. — Mouscron, Auguste Planckaert, 4e, 20 fr.

Sapeurs-Pompiers (1re catégorie.)

Wevelghem, 1re prime 150 fr. — Wervelghem, 2e, 135 fr. — Armentières, 3e, 100 fr. — Menin, 4e, 75 fr. — Comines, 5e, 50 fr. — Mouscron, 6e, 40 fr. — Lille, 7e, 30 fr.

Linselles, une prime de 30 fr. — Roncq, 20 fr. — Courtrai 10 fr. — Warwicq, 20 fr. — Quesnoy-sur-Deûle, 20 fr.

2e catégorie

Neuville-en-Ferrain, une prime de 100 francs. — Tourcoing, une prime de 40 francs. — Bondues, 30 francs.

Aux trains supplémentaires de 9 heures et 11 heures une formidable foule s'était portée dans la salle d'attente de la gare, de nombreux carreaux ont été brisés, les voyageurs voulant tous prendre à la fois une place. Il y a quinze mille personnes le nombres des étrangers à Halluin.

LILLE

La réunion publique du Pré-Catelan

Hier soir, à 6 heures, l'*Union syndicale de la Métallurgie de Lille et environs* avait organisé, dans la salle du Pré-Catelan une réunion publique à laquelle étaient plus spécialement convi les ouvriers des ateliers de la compagnie de Fives-Lille.

Environ 4 à 500 personnes assistaient à cette réunion.

C'est le citoyen Gamin qui, le premier, monté à la tribune et propose la formation du bureau. Par acclamations, le citoyen Lagrange est nommé président.

En prenant place, le citoyen Lagrange remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait ; puis il réclame la nomination de deux assesseurs. Les citoyens Guiton et Scarverche sont nommés.

La parole est donnée au citoyen Poulet, secrétaire de l'Union de la Métallurgie. Le sujet inscrit à l'ordre du jour est : « La Caisse de prévoyance des ouvriers de la compagnie de Fives et ses conséquences ».

L'orateur dit que depuis longtemps il y a des plaintes contre la caisse de retraites de l'usine de Fives. Cette caisse de prévoyance étant alimentée par l'usine, la Compagnie en profite pour donner ce qui lui plaît à l'ouvrier qui se retire, quand elle donne quelque chose.

Le 18 avril dernier, d'ici trois délégués ont été envoyés près de M. Mathelin pour lui présenter vos observations sur le fonctionnement de cette caisse. M. Mathelin les a reçus avec beaucoup d'affabilité et leur a dit, en substance, que la caisse de prévoyance avait été fondée surtout en vue de conserver dans les ateliers un noyau de bons ouvriers. Quant à accorder un pension après dix ans de présence, il n'y faut pas songer ; la Compagnie ne veut pas se mettre sur ce pied-là ; cet ordre-ci serait pour eux, il faudrait qu'elle le fit pour tous.

En réalité, dit le citoyen Poulet, la caisse de prévoyance est alimentée par les ouvriers qui sont moins payés que partout ailleurs dans la métallurgie. On leur retient 50 centimes par jour, ce qui fait environ 150 fr. par an qui sont versés dans la caisse. Il est donc illogique de dire que c'est la compagnie qui alimente cette caisse.

A l'objection qui lui était faite, concernant la façon toute arbitraire dont la compagnie distribue ses secours, M. Mathelin a répondu que cette caisse leur avait donné beaucoup de tracas et si cela était à recommencer ils ne l'entreprendraient plus.

La compagnie des retraites est de 50 francs pour les ouvr ers qui s'en vont au bout de 30 ans ; quant au capital, il est versé à leurs héritiers. Et ceci est encore illogique, dit l'orateur ; il serait plus juste que ceux qui ont travaillé pour créer un capital en profitassent et non leurs héritiers. Le règlement de la caisse, comme il est établi, s'écrie-t-il, est un *droit d'esclavage* !

Au contraire, si tous les ouvriers voulaient se syndiquer, on pourrait adresser une pétition à la Chambre des députés et on serait certain d'obtenir ainsi la modification du règlement. M. Mathelin, à qui on a parlé de cette proposition s'est écrié : « Non, non, ne faites pas cela ».

Vous comprenez pourquoi, dit le citoyen Poulet (Rires). Il donne ensuite lecture des considérants d'un procès en « station intenté par un ouvrier à la compagnie pour la caisse de retraites.

Ces considérants disent clairement que cette caisse n'a pas été créée uniquement à la Compagnie et que les ouvriers n'ont rien à y voir.

C'est ce que l'orateur fait ressortir l'utilité du syndicat, qui pourrait adresser une pétition à la Chambre des députés et en serait certain d'obtenir ainsi la modification du règlement. M. Mathelin, à qui on a parlé de cette proposition s'est écrié : « Non, non, ne fa